



4.3/ Zonage calage de planchers risque
ruissellement

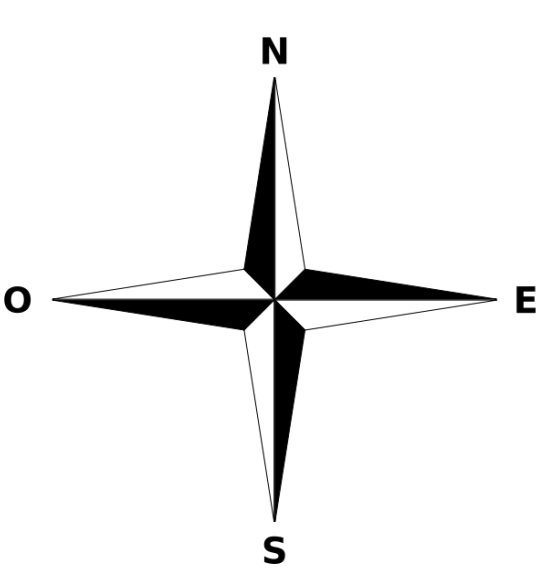
PLAN LOCAL D'URBANISME

Zonage

Limite des zones et sous-secteurs

Hauteur de calage
par rapport au TN

- 0.3m
- 0.5m
- 0.8m
- 1.0m
- 1.3m
- 1.5m



Vu pour être annexé à la délibération du 17 juin 2025

Le maire,
Yves RODRIGUEZ



Echelle : 1/6000

Révision générale arrêtée par délibération en conseil municipal du : 17 juin 2025

